

Christine Chenaux

Lutter contre l'illettrisme

Entretien avec Pier-Angelo Neri ¹

Aujourd'hui, dans notre société où l'écrit se substitue de plus en plus à la relation directe dans la vie professionnelle et sociale, l'illettrisme - souvent facteur en même temps que conséquence de l'exclusion - touche un pourcentage important de la population suisse. À côté de la sensibilisation et de la prévention, la formation permanente est l'une des composantes de la lutte contre l'illettrisme. Qu'est-ce que l'illettrisme ? Quelles réalités se cachent derrière ce terme ?

Les personnes en situation d'illettrisme (on parle parfois également d'analphabétisme fonctionnel ou d'analphabétisme de retour) sont des adultes qui éprouvent d'importantes difficultés à lire et comprendre des textes simples de la vie de tous les jours. Vivre dans notre environnement confronte les adultes en situation d'illettrisme à des difficultés pratiques : consulter un horaire de bus ou de train, participer à un cours de perfectionnement professionnel, lire les communications envoyées par l'école de ses enfants, s'orienter dans une ville, remplir un formulaire : voilà quelques situations de la vie professionnelle, sociale ou familiale qui peuvent poser problème. L'illettrisme est à distinguer de l'analphabétisme : ce dernier trouve sa cause principale dans l'absence de scolarisation, alors que le premier existe malgré l'école...

Combien y a-t-il de personnes en situation d'illettrisme en Suisse ?

Selon les enquêtes menées depuis 1994 par l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, dans une vingtaine de pays membres, en Suisse, 13% à 19% des adultes actifs ne dépassent pas ce qui a été désigné le niveau 1 de littératie (ensemble des compétences en lecture, écriture et calcul).² Une forte majorité de ces personnes a suivi huit à neuf années de scolarité obligatoire dans notre pays. Si l'on ne considère que les adultes actifs nés en Suisse et y ayant effectué leur scolarité obligatoire, ce taux est légèrement inférieur à 10%, alors qu'il dépasse les 30% auprès des immigrés. Les autres pays industrialisés (d'Europe et d'Amérique du Nord) connaissent également ce phénomène, dans des proportions plus ou moins similaires.

Existe-t-il un profil type de la personne en situation d'illettrisme ?

Plus que d'un profil type, nous pourrions parler de situations où l'illettrisme risque d'être plus visible : ainsi, selon l'enquête de l'OCDE citée, si les différences entre hommes et femmes ne sont pas (plus) très significativement importantes, plus on avance dans l'âge, plus le taux d'illettrisme est important - mais c'est très préoccupant de constater que, dans notre pays, il est déjà de 8,5% pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans ! Et si ce taux baisse avec l'augmentation du niveau de formation, il est de 27,5% pour les personnes n'ayant pas suivi de formation après la scolarité obligatoire. Enfin, les adultes insérés professionnellement présentent des taux d'illettrisme équivalant à un tiers de celui des personnes exclues du marché du travail (7,5% contre 21,1%), alors que le taux d'illettrisme des personnes suivant des cours de perfectionnement professionnel est de 7,3% contre 16,7% pour les personnes qui arrêtent de se former après leur formation initiale.

Le fait qu'il y ait, en Suisse, un adulte sur six environ en situation d'illettrisme signifie-t-il l'échec de l'instruction publique, au sens de l'égalité des chances ?

Le jugement serait peut-être trop sévère ! Le rôle de l'institution scolaire est en cause ; mais il ne s'agit évidemment pas de rejeter la faute exclusivement sur l'école. Certes, cette dernière n'a pas toujours suffisamment agi pour endiguer le problème : le nombre parfois trop élevé d'enfants dans les classes, l'accent mis davantage sur les notions à apprendre que sur les stratégies d'apprentissage, l'inadéquation parfois importante de l'école au vécu des enfants, les rythmes d'apprentissage individuels dont on ne tient pas suffisamment compte, l'inadaptation des programmes, voire la formation des enseignants sont autant d'éléments qui ont permis à plusieurs enfants de traverser l'école, sans que l'école ne les traverse...³ Mais le milieu socioculturel joue également un rôle important dans l'existence de l'illettrisme. La présence de ce dernier est en effet plus forte dans les catégories sociales désavantagées ou modestes. L'une des missions de l'institution scolaire est encore en cause ici. L'illettrisme trouverait ainsi également ses racines dans un cadre où l'on considère que les processus d'apprentissage sont identiques chez tous les enfants. Mais l'école égale pour tous

n'est pas une école où tout le monde est égal...

L'école doit-elle jouer un rôle plus actif dans le domaine de la prévention de l'illettrisme ?

Certainement ! L'Association Lire et Ecrire souhaite d'ailleurs entrer en dialogue avec le milieu de l'enseignement et de l'éducation pour promouvoir un véritable travail de prévention, au niveau de l'école obligatoire. L'école, en tant qu'institution, doit renforcer et consolider son action : d'abord, en favorisant chez les enfants la découverte du plaisir de lire (et d'écrire) ; ensuite, à travers son rôle privilégié d'interlocutrice des familles, en contribuant à la promotion de la lecture.

Les cours de l'Association Lire et Ecrire offrent une deuxième chance aux personnes en situation d'illettrisme. Comment toucher les personnes concernées ? Existe-t-il un repérage institutionnalisé ? Ou la nécessité de réapprendre se fait-elle sentir uniquement en situation de crise ?

La formation d'adultes peu ou pas scolarisés et faiblement qualifiés se heurte souvent aux difficultés de recrutement. L'information passe par le canal du bouche-à-oreille et par le biais d'intermédiaires, en contact direct avec ce public (connaissances ou parenté, travailleurs sociaux, permanents syndicaux, services publics...). C'est principalement vers ces groupes qu'est dirigée l'information sur les activités de l'Association. Mais on est conscient du fait que seule la reconnaissance sociale de ce phénomène peut modifier le sentiment de gêne, voire de honte encore fortement ressenti par les personnes en situation d'illettrisme. Et cette reconnaissance sociale est indissociable d'une action politique au plan national.

Qui finance les formations proposées aux personnes désireuses de combler leurs lacunes en lecture et en écriture ?

Depuis juin 1988, date de sa fondation, l'Association Lire et Ecrire contribue à donner une réponse au problème de l'illettrisme, entre autres en organisant des cours permettant de réapprendre et consolider les compétences en lecture, écriture, voire en calcul. L'an dernier, ce sont 94 cours de formation destinés à des adultes en situation d'illettrisme qui ont été organisés dans 24 localités romandes. Suivant les cantons, le financement de ces formations est assez disparate, selon que les dispositifs sont considérés ou non comme des offres de formation professionnelle (dans l'affirmative, ils sont partiellement financés par la confédération et les cantons, au terme des lois - fédérale et cantonales - sur la formation professionnelle). A Lausanne, ils sont entièrement pris en charge à travers la CIFEA.⁴ Dans certains cas, des contrats de partenariat avec des institutions prévoient la rémunération des formatrices et des formateurs. Enfin, les participants aux cours contribuent également aux frais à travers le paiement d'un écolage.

Quels sont les projets que l'Association Lire et Ecrire aimerait développer, seule ou en collaboration avec d'autres institutions ?

Sur le plan politique, l'Association reste, dans notre pays, le fer de lance des organismes oeuvrant pour la reconnaissance du droit à la formation de base pour tout adulte : il s'agit là d'un large projet à long terme, mené avec le soutien d'institutions partageant les mêmes objectifs (notamment les deux autres associations, alémanique et tessinoise, travaillant avec des adultes en situation d'illettrisme, la Fondation ECAP, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, ATD Quart Monde, la FSEA...). Cet objectif est également présent dans les manifestations organisées conjointement avec des organismes d'autres pays francophones.⁵ Sur un plan interne, les priorités vont dans la direction du renforcement, par la création de postes permanents de coordination et d'appui pédagogique.

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, l'appui des pouvoirs publics (confédération, cantons, communes) vous paraît-il suffisant ?

L'objectif principal de l'Association vise la reconnaissance du droit à la formation de base pour tout adulte. Sensibilisation, prévention, formation et recherche en sont les axes porteurs. L'appui des autorités politiques commence à se concrétiser : sur le plan fédéral, par le biais de l'Office fédéral de la culture, chargé de donner des suites à la pétition « Lire et écrire : un droit ! » déposée en mars 1999⁶ et par l'augmentation récente du subside (Fr. 110'000.-env.) ; sur le plan cantonal, à travers l'appui politique et financier aux actions de formation, ou encore au fonctionnement des groupes locaux, qui s'élargit et se consolide. C'est un appui qui est globalement important et réjouissant, mais beaucoup reste encore à faire. Les prochaines années nous diront si les pouvoirs publics

mettent en place une véritable politique, nationale et locale, de soutien à la formation de base.

L'Association Lire et Ecrire dispose d'un site Internet [<http://lire-et-ecrire.ch>] qui renseigne sur son activité, ainsi que sur les projets en cours dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, en Suisse et dans les pays francophones.

1 Président du Comité suisse de lutte contre l'illettrisme (Commission nationale suisse pour l'UNESCO) et jusqu'en mai dernier président-fondateur de l'Association Lire et Ecrire (organisme qui reçoit une subvention annuelle via l'OFC, dans le cadre du crédit destiné à la promotion culturelle des adultes).

2 Cf. OCDE - Littératie, économie et société - Résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes - Paris, décembre 1995. Le Rapport de la Suisse au Forum mondial de l'éducation de Dakar d'avril 2000 rappelait : «Ces résultats (...) pour la Suisse comme pour de nombreux autres pays ne sont ni brillants, ni simplement acceptables» (CDIP - Berne, 1999). En 1985, le Tages Anzeiger titrait «Sind 20'000 Schweizer Analphabeten ?», en extrapolant les données issues d'un sondage. A l'époque, ce chiffre paraissait exorbitant !

3 Ces éléments étaient entre autres déjà cités à titre d'obstacles à l'amélioration de la qualité de l'enseignement à l'école obligatoire dans le Rapport de l'enquête en vue de la 42e session de la Conférence internationale de l'éducation - CDIP - Berne, décembre 1989.

4 Seul exemple en Suisse au niveau communal, Lausanne, à travers le budget de la CIFEA, octroie annuellement 2,5 millions de francs environ au financement de l'infrastructure et du personnel de cinq organismes de formation de base, dont le groupe local de l'Association Lire et Ecrire.

5 En juin 1999, la concertation francophone - Suisse romande, France, Belgique wallonne et Canada francophone - a organisé un rassemblement d'une semaine à Namur (Belgique) ; 150 personnes y ont participé, dont un bon tiers d'apprenants des divers pays.

6 La pétition demandait aux Autorités fédérales que des mesures urgentes soient prises, en matière de prévention, de sensibilisation et de formation, afin de promouvoir la formation de base des adultes, et notamment l'inscription dans la Constitution fédérale de la formation des adultes, incitation à la mise en place de lois cantonales garantissant l'accès à la formation aux adultes peu scolarisés et/ou faiblement qualifiés; le soutien financier aux organismes actifs dans la lutte contre l'illettrisme et dans la formation élémentaire des adultes; la mise en place, au niveau national, d'un groupe permanent interdépartemental d'étude, de coordination et d'évaluation; la promotion et la coordination d'actions de prévention, avec les départements cantonaux de l'instruction publique et tous les milieux concernés par l'éducation; la promotion et la coordination de campagnes nationales de sensibilisation de l'opinion publique.

Christine Chenux, Office fédéral de la culture, Hallwylstr. 15, CH-3003 Berne.

031 322 92 65, F 031 322 92 73.

E-mail Christine.chenux@bak.admin.ch